



MAIRIE DE NUITS-SAINT-GEORGES

B.P 50109 21703 NUITS-SAINT-GEORGES Cedex
03 80 62 01 20 mairie@nuitsstgeorges.com ville-nuits-saint-georges.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE N° 559/2025

OBJET : TRAVAUX DE TERRASSEMENT POUR LE RÉHAUSSEMENT D'UNE CHAMBRE TÉLÉCOM SOUS ENROBÉ EN BORDURE DE CHAUSSÉE ROUTE DE LA SERRÉE.

Le Maire de la Commune de NUITS-SAINT-GEORGES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L.2212/1 et suivants sur les pouvoirs de Police du Maire ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière ;

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977 ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, en raison de travaux de terrassement pour le rehaussement d'une chambre télécom sous enrobé en bordure de chaussée, il convient de réglementer la circulation sur la route de la Serrée.

ARRÊTE

Article 1 – Entre le 06 et le 16 janvier 2026 et pour une durée de 1 jour, le stationnement sera strictement interdit et la circulation se fera par alternat manuel aux abords du chantier qui se situera au 8 route de la serrée.

Article 2 – La mise en place et la maintenance de la signalisation réglementaire seront assurées par les soins de l'Entreprise « LHTP » chargée des travaux.

Article 3 – Madame le Directeur Général des Services de la ville de Nuits-Saint-Georges, Messieurs le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du Présent arrêté.

Fait à Nuits-Saint-Georges, le 16 décembre 2025.

Le Maire,

Alain CARTRON